„ teur d'un livre anonyme, quel qu'il fut, „ étoit puni pour cela ſeul. Avec cet arran- „ gement on termina les longs débats entre „ les auteurs & les cenſeurs roïaux, & les „ mauvais livres ne furent plus ſi communs. „ L'auteur devoit ajouter, que les bons parurent alors en grand nombre, & écrits avec cette force, cette énergie irréſiſtible, qu'inſpire le zele du bien, l'amour pur & déſintéreſſé de la vérité, quand les entraves du pouvoir & les pâles terreurs n'abatardiſſent pas le génie des écrivains & n'impriment pas à leur plume des mouvemens retrogrades.

Ghiſels à Liege &c. Il ne faut pas le confondre avec le chardon laité.

Leben und Bildniſſe der großen Deutſchen.

DEr Gedanke, den Edelſten des Vaterlandes ein Denkmal zu ſtiften, verdient

---

liberté indéfinie d'écrire tout ce qu'un auteur honnête & courageux n'a ni honte ni crainte d'avouer! Mais il faut bien ſe garder de les en croire. Cette liberté n'eſt accordée qu'à condition qu'on n'aura point d'autres idées que les leurs & celles de leurs miniſtres & de leurs panégyriſtes. Car pour toutes les autres, il leur eſt défendu de paroître au grand jour, même en portant en tête le nom de leur perç; on les tient ſi bien encavées, qu'elles ont beau s'élancer en frémiſſant contre les murs de leur priſon, elles n'en ſortiront pas:

Circum clauſtra fremunt. Celsâ ſedet Æolus arce Sceptra tenens. Æn. 1.